

LES COMMISSAIRES DE LA CITÉ DE LIÈGE

Tome IV, vol. 2 (1708-1763)

à paraître en mai 2026

Pour rappel, le collège des commissaires de la Cité de Liège a été institué en 1424 en vertu du « Régiment de Heinsberg ». Les vingt-deux commissaires, nommés à vie par le prince-évêque (6) ou élus par les quartiers de la ville (16), avaient initialement pour tâche principale de désigner, à raison d'un par métier, les trente-deux électeurs des bourgmestres. Au XVII^e siècle, diverses ordonnances ont réformé l'organisation administrative de la Cité et ont réduit le rôle des commissaires. Ceux-ci n'intervenaient plus dans les rénovations magistrales et étaient exclus des enquêtes criminelles. Par contre, ils faisaient partie du Conseil élargi de la ville de Liège, aux côtés des bourgmestres et du conseil en exercice, et étaient ainsi associés aux délibérations et décisions en cas d'affaire grave. La nomination aux fonctions de commissaire de la Cité de Liège constituait une étape importante dans l'ascension sociale d'une famille. Leurs descendants accédèrent souvent aux fonctions de bourgmestre de la Cité, d'échevin de la Souveraine Justice, de conseiller du prince ou de chanoine dans un des chapitres de la principauté. Certaines branches ont été anoblies. Plusieurs d'entre elles subsistent jusqu'à ce jour.



L'institution n'ayant pas laissé d'archives, le baron Stanislas de Moffarts d'Houchenée (1932-2018) s'est attelé, avec l'aide de plusieurs collaborateurs, à rédiger une notice biographique sur chacun des 425 titulaires de la fonction et à reconstituer son milieu familial, le plus souvent sur cinq générations. Cette étude prosopographique se base sur trois manuscrits du XVIII^e siècle, commencés par Louis Abry, vérifiés

et complétés sur base d'archives et d'une importante bibliographie. Trois tomes ont pu être menés à bien sous la direction du baron Stanislas de Moffarts d'Houchenée : le tome I (1424-1511) parut en 2005, le tome II (1512-1575) en 2010 et le tome III en deux volumes (1581-1666) en 2016.



En 2024, Jean-Jacques van Ormelingen a pris la direction de la publication, les recherches historiques étant menées par Olivier Lisein et Sylvie Boulvain, qui avaient déjà collaboré à la rédaction du tome III. Un premier volume du tome IV (1668-1707) parut en mars 2025. La parution du deuxième volume (1708-1763) est prévue pour le mois de mai 2026. Le troisième et dernier volume devrait suivre dans le courant de l'année 2027.



Ce présent tome IV volume 2 étudie les 50 commissaires entrés en fonction entre 1708 et 1763. Ils appartiennent aux familles Balduini, Bertrand, Bossy (2), Bouhon, Chefnay, Chefneux, Clermont, Cloos, Closon, Constant, Cooman, de Crenwick, Defresne, Dumont, Dupont, Fabry, de Fooz (3), Foulon, Fourneau, Frerart, Gillis, de Harlez, de Hasque, (Vanderheyden a) Hauzeur, Herckenne, Hogge, Jacquet, Le Bon, Leonis, Le Ruitte, Levoz, Libert, Lombar, Maillard, Massin, Melan, Micheroux (2), Mouillet, Planchar, Plomteux, Poitiers, Ransonnet, Rayck, Waleffe, Warnotte, Wezemael. L'illustration est particulièrement abondante et comporte notamment de nombreuses représentations d'armoiries sur les supports les plus variés, tels que pierres commémoratives, pièces d'orfèvrerie, porcelaine de Chine, vitraux, portraits, gravures, etc. D'innombrables références à des sources d'archives permettent à chaque lecteur d'approfondir sa connaissance des familles en cause.

Conditions d'acquisition

Ce tome IV, vol. 2 comportera un total d'environ 350 pages et de 16 pages d'illustrations en couleurs. Le tirage numéroté est habituellement destiné aux seuls membres de la Société des Bibliophiles liégeois mais, vu l'intérêt de cette publication, quelques dizaines d'exemplaires seront mis en vente par souscription.

Le prix de cette souscription, qui sera clôturée le 15 avril 2026, est de 85,00 EUR hors frais de port, pour enlèvement à 4000 Liège (Société Littéraire, 5 place de la République Française, après rendez-vous téléphonique au 0495/10.03.01). En cas d'envoi postal, il y a lieu de majorer le prix de vente de 15,00 EUR pour la Belgique ou de 40,00 EUR pour l'étranger.

Le virement valant souscription est à effectuer avant le 15 avril 2026 sur le compte IBAN BE58 0000 2695 4579 (BIC GEBABEBB) de la Société des Bibliophiles liégeois, avec la communication « Commissaires IV/2 ». Dès sortie de presse, les souscripteurs seront informés de la mise à disposition de leur commande.

Quelques exemplaires du tome IV volume 1 sont encore disponibles aux mêmes conditions. Pour les tomes antérieurs, veuillez consulter le site www.bibliophiles-liegeois.be